

La médiation HLM c'est quoi ?



La médiation HLM, c'est un dispositif qui permet de régler à l'amiable un litige entre vous et votre bailleur.

Vous avez la possibilité de saisir directement un médiateur pour apporter une solution aux réclamations non résolues et datant de moins d'un an.

Pour régler quels types de problèmes ?

Si vous êtes locataire, votre demande doit être en lien avec votre bail et concerner les charges locatives, entretien du logement, travaux, congés, trouble de jouissance...).

Si vous êtes accédant à la propriété, votre demande doit concerner le contrat de vente de votre logement (commercialisation, construction, garantie de rachat, vente Hlm...).

Attention ! Le médiateur ne traitera pas les demandes qui n'entrent pas dans ces critères.

Les litiges refusés par le médiateur :

- Les litiges relatifs aux attributions de logements, d'échanges ou de mutations de logements.
- Les litiges concernant les élections des locataires et la participation aux instances organisées par le bailleur.

OÙ S'ADRESSER ?

www.mediationconso-ame.com (remplir le formulaire prévu à cet effet)
ou envoyer un courrier à AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS